



**EXAMENS D'ÉTAT EN VALLÉE D'AOSTE**  
(Loi régionale n° 52 du 3 novembre 1998)  
ANNÉE SCOLAIRE 2011/2012

**ÉPREUVE ÉCRITE DE FRANÇAIS**  
(Pour toutes les classes terminales  
d'école secondaire de deuxième degré)

**Développez, au choix, l'une des sept options proposées.**

**TYOLOGIE A : RÉDACTION-DISSERTATION**

**Sujet n° 1**

Chaque droit de l'homme implique à la fois des droits et des obligations. Le principe de l'universalité des droits de l'homme est le pilier de la législation internationale. Au-delà du système politique, économique et culturel, l'État doit protéger les droits de l'homme.

Exprimez vos pensées sur le respect des droits des autres, tout en gardant la possibilité d'exercer les vôtres.

**Sujet n° 2**

Quelle est la valeur d'une langue ?

La langue est-elle un objet, un instrument au service d'une destinée nationale ? Ou la langue marque-t-elle une diversité culturelle ? Au fond, tous deux envisagent un ordre naturel incontestable auquel ils s'adaptent différemment.

Exprimez vos idées selon vos connaissances littéraires et vos expériences.



## TIPOLOGIE B : ANALYSE-PRODUCTION

DOMAINE: ARTISTIQUE-LITTÉRAIRE

**SUJET:** La mer

**CONSIGNE:** Rédigez un texte d'au moins 400 mots en vous appuyant sur l'analyse des documents proposés.

**DOCUMENTS:**

**Document n° 1 : Les feux du ciel**

La mer ! Partout la mer ! Des flots, des flots encore.  
L'oiseau fatigue en vain son inégal essor  
Ici les flots, là-bas les ondes.  
Toujours des flots sans fin par des flots repoussés  
L'œil ne voit que des flots dans l'abîme entassés  
Rouler sur des vagues profondes.

*Victor Hugo*  
Tiré de « Les orientales », 1829

**Document n° 2 : Une si grande petite mer.**

Les marins le savent, la Méditerranée est changeante. En quelques minutes, la mer lisse aux eaux d'un bleu profond peut se transformer en harpie échevelée, se gonfler, se lever jusqu'à blanchir, tandis que la houle enfle, venue de nulle part, que des rafales de vent s'abattent et couchent les bateaux.

Mer entre les terres, de taille modeste, bien bordée de tous côtés, elle pourrait sembler facile à cerner. Mais elle reste imprévisible. Et pas seulement pour les navigateurs. Pour les scientifiques aussi, entre les doigts desquels elle glisse, insaisissable, ondoyante.

Depuis des décennies, les géologues scrutent les mouvements qui travaillent ses entrailles, confrontés à un puzzle tectonique dont les pièces ne s'emboîtent pas. Au gré des découvertes, les préhistoriens redessinent les routes qu'empruntèrent ses premiers peuples, et les archéologues voient leurs certitudes ébranlées : Aphrodite, déesse immémoriale de l'Amour, se révèle déesse de la Mer, tandis que les Peuples de la Mer – ces envahisseurs qui auraient déferlé sur les rives méditerranéennes il y a trois millénaires – seraient arrivés...par la terre ! L'olivier lui-même, inébranlable sentinelle des paysages méditerranéens, présent dans tous les mythes fondateurs de la région, échappe aux biologistes qui s'interrogent sur ses origines et, comptant ses noyaux, traquant ses gènes, lui découvrent, entre Jéricho, en Israël, et l'Espagne, de nouvelles routes de migration.

La *mare nostrum*, berceau de civilisations qu'on a scrupule à énumérer, tant elles sont connues – l'Égypte, la Grèce, Rome, Byzance... -, centre de notre monde jusqu'à la fin du Moyen Âge, nous reste en partie étrangère. Il suffit de prendre le large par vent de travers,



d'emprunter quelques passes secrètes pour la découvrir pleine de surprises : les navires des marins antiques y sont cousus, Amalfi, petite station balnéaire italienne, se montre, au XI<sup>e</sup> siècle, plus puissante république maritime que Venise, tandis que le modeste archipel de Malte dévoile de grandioses sanctuaires mégalithiques, parmi les plus anciens du monde.

Au fil de ce voyage aux allures erratiques, la mer changeante impose peu à peu ses lignes de force. De part et d'autre de ses rives, les hommes ont hérité d'une même culture. « *Il y a une cohérence, un schéma mental commun* », selon les mots de l'essayiste franco-tunisien Abdelwahab Meddeb. Durant des siècles, il y eut même une langue partagée, aujourd'hui oubliée, un esperanto des marins, des marchands et des gueux, la *lingua franca*. Alors que la région est balayée par le vent des révolutions arabes, déséquilibrée par un basculement démographique entre le Nord et le Sud, menacée par le réchauffement climatique, il faut aujourd'hui plus que jamais penser le futur ensemble, insiste l'hydrologue Abdelghani Chehbouni. Depuis Malte, Daniel Rondeau, ambassadeur de France, affirme sa confiance : « *Cette mer, qui baigne les rives de trois continents, nous a appris à recevoir et à donner, à transmettre (...)* Elle embrasse toute l'expérience humaine. »

Mais comment l'embrasser, elle, la si grande petite mer ? Quelques années avant sa mort, l'historien Fernand Braudel écrivait : « *Sur l'immense passé de la Méditerranée, le plus beau des témoignages est celui de la mer lui-même (...)* Il faut la voir, la revoir. »

Aline Kiner, rédactrice en chef

Tiré de « **Hors-Série Sciences et Avenir** », juillet/août 2011

### Document n° 3 :



*La mer! Sa seule beauté attire, retient le regard et donne l'impression d'une étendue intouchée de commencement du monde, d'une puissance qui dépasse l'être humain (Reine Malouin)*



## DOMAINE ÉCONOMIQUE-SOCIAL

### SUJET: Le vin

**CONSIGNE:** Rédigez un texte d'au moins 400 mots en vous appuyant sur l'analyse des documents proposés.

### DOCUMENTS:

#### Document n° 1 : Vignerons

« Dans nos vignobles, les aises de l'homme ne comptent guère auprès de celles de la récolte. C'est le vin qui est « logé » d'abord, et le mieux possible : l'homme s'accorde de ses restes. La dimension des maisons dépend de celle des caves : toute la disposition de dessus de la disposition de dessous. Les maisons, c'est bien ce que les caves et les pressoirs veulent bien laisser paraître d'eux-mêmes ; les lits s'arrangent comme ils peuvent au-dessus des grands « vases » dont l'alignement et le nombre ont à la base des calculs. Dans le vignoble, ce que l'on voit des maisons n'est pas tout, ce n'est guère que leur moitié : ce qui est dans l'air n'est que le prolongement de ce qui est sous terre ; et la vie y est une vie à moitié souterraine, soit qu'on pressure, soit qu'on encave, soit qu'on transvase, soit qu'il faille souffrir le vin ou le coller ; une bonne part des journées s'y écoule à la lumière des bougies ou à celle des falots tempête. »

*Charles-Ferdinand Ramuz*

*Tiré de « Salutation paysanne et autres morceaux », Genève, 1921*

#### Document n° 2 : De la city à la winery.

Difficile d'imaginer le directeur général de la Bourse de Londres un sécateur à la main. Et pourtant Xavier Rolet, 52 ans, patron en costume trois pièces d'une des plus puissantes places financières du monde, est bel et bien exploitant du domaine viticole de La Verrière, au cœur des Dentelles de Montmirail (Vaucluse).

Derrière la froideur du dirigeant perce un autre personnage que l'ancien de Goldman Sachs, Dresdner Bank ou Lehman Brothers. « J'ai un désir de nature, une prédisposition », avoue-t-il pour justifier son aventure. Xavier Rolet et son épouse, Nicole, produisent un vin « haute couture » joliment baptisé Chêne bleu, une petite trentaine de milliers de bouteilles commercialisées de Hongkong aux Philippines, en passant par Londres et New York. Prix : entre 80 et 110 dollars la bouteille.

Ce « SuperRhône », imaginé sur le modèle des fameux « SuperToscans » italiens (cuvées haut de gamme), le financier en rêvait depuis quinze ans déjà. « J'ai été ébloui par la géologie des Dentelles, ses strates verticales, un terroir extrêmement propice à la production de grands vins », se souvient-il. Il se lance en s'imposant une conversation à la culture « biodynamique » (respect des équilibres entre mondes animal et végétal). Le voilà apprenant



le métier...d'apiculteur. « C'est très utile, argumente-t-il, nous récoltons par exemple la propolis de la ruche, un fongicide naturel que les anciens embaumeurs égyptiens utilisaient, et nous la pulvérisons sur les vignes... » Le Chêne bleu, ou la seconde vie de Xavier Rolet en rodage... Alors même que quelques heures plus tôt il négociait avec Oulan-Bator la création de la première Bourse mongole, le voilà philosophant sur la vigne : « Elle fonctionne comme un être humain : un peu de stress et elle se dépasse, trop de stress, elle dépérit... »

*B.S.*

*Tiré de « L'Express », n° 3128 du 15 juin 2011*

**Document n° 3 :**



*« Le jus de la vigne clarifie l'esprit et l'entendement »  
François Rabelais*



**DOMAINE: POLITIQUE - HISTORIQUE**

**SUJET: La peine de mort**

**CONSIGNE:** Rédigez un texte d'au moins 400 mots en vous appuyant sur l'analyse des documents proposés.

**DOCUMENTS:**

**Document n° 1 : À propos de la peine de mort.**

« Le prince Mychkine donne la réplique et condamne la peine de mort (notamment la guillotine) :

Or, ce ne sont pas les blessures qui constituent le supplice le plus cruel, c'est la certitude que dans une heure, dans dix minutes, dans une demi-minute, à l'instant même, l'âme va se retirer du corps, la vie humaine cesser, et cela irrémisiblement. La chose terrible, c'est cette certitude. Le plus épouvantable, c'est le quart de second pendant lequel vous passez la tête sous le couperet et l'entendez glisser (...)

Quand on met à mort un meurtrier, la peine est incommensurablement plus grave que le crime. Le meurtre juridique est infiniment plus atroce que l'assassinat. Celui qui est égorgé par des brigands la nuit, au fond d'un bois, conserve, même jusqu'au dernier moment, l'espoir de s'en tirer. On cite des gens qui, ayant la gorge tranchée, espéraient quand même, couraient ou suppliaient. Tandis qu'en lui donnant la certitude de l'issue fatale, on enlève au supplicié cet espoir qui rend la mort dix fois plus tolérable. Il y a une sentence, et le fait qu'on ne saurait y échapper constitue une telle torture qu'il n'en existe pas de plus affreuse au monde.

Vous pouvez amener un soldat en pleine bataille jusque sous la gueule des canons, il gardera l'espoir jusqu'au moment où l'on tirera. Mais donnez à ce soldat la certitude de son arrêt de mort, vous le verrez devenir fou ou fondre en sanglots.

Qui a pu dire que la nature humaine était capable de supporter cette épreuve sans tomber dans la folie ? Pourquoi lui infliger un affront aussi infâme qu'inutile ? Peut-être existe-t-il de par le monde un homme auquel on a lu sa condamnation, de manière à lui imposer cette torture, pour lui dire ensuite : « Va, tu es gracié » Cet homme-là pourrait peut-être raconter ce qu'il a ressenti. C'est de ce tourment que le Christ a parlé. Non ! on n'a pas le droit de traiter ainsi la personne humaine. »

*Fiodor Dostoïevski  
Tiré de « L'Idiot », 1869*

**Document n° 2 : Robert Banditer : le droit d'abolir.**

*Symbole du mouvement abolitionniste dans le monde entier, Robert Bandinter inscrit dans la Constitution française la fin de la peine de mort en 1981. Histoire d'un long combat.*

17 septembre 1981. « La parole est à Monsieur le garde des Sceaux, ministre de la Justice. »



L'hémicycle retient son souffle. Les yeux rivés sur la tribune, Robert Badinter s'avance. À la main, les notes de son discours. L'homme ne tremble pas. Refuse les effets de manche. Les mots suffiront. Il en a l'intime conviction. Ce sera sa dernière plaidoirie. La dernière d'une longue série commencée en 1972. Retour en arrière.

Dans le froid et le brouillard de ce mois de novembre, le verdict est tombé, implacable et réclamé par l'opinion publique : la mort pour Buffet et Bontemps.

La mort pour les preneurs d'otages, pour les assassins. La foule exulte. Pour Robert Badinter, l'un de leurs avocats, c'est la consternation. Comment peut-on se réjouir de la mort de ses semblables ?

À 44 ans, ce fils d'immigrés russes vient de trouver sa cause. Il se plonge dans les rapports sur la peine de mort et milite dans des associations, participe à des congrès. Très vite, il devient une voix. Le porte-parole du mouvement abolitionniste. L'avocat est charismatique, passe bien à la télévision, enchaîne les passages radio. Mais il ne convainc pas. Ni les politiques, ni l'opinion publique ne sont prêts à entendre son credo : distinguer justice et loi du talion. Indifférence totale. Plus de 65% des Français continuent de croire la peine de mort indispensable.

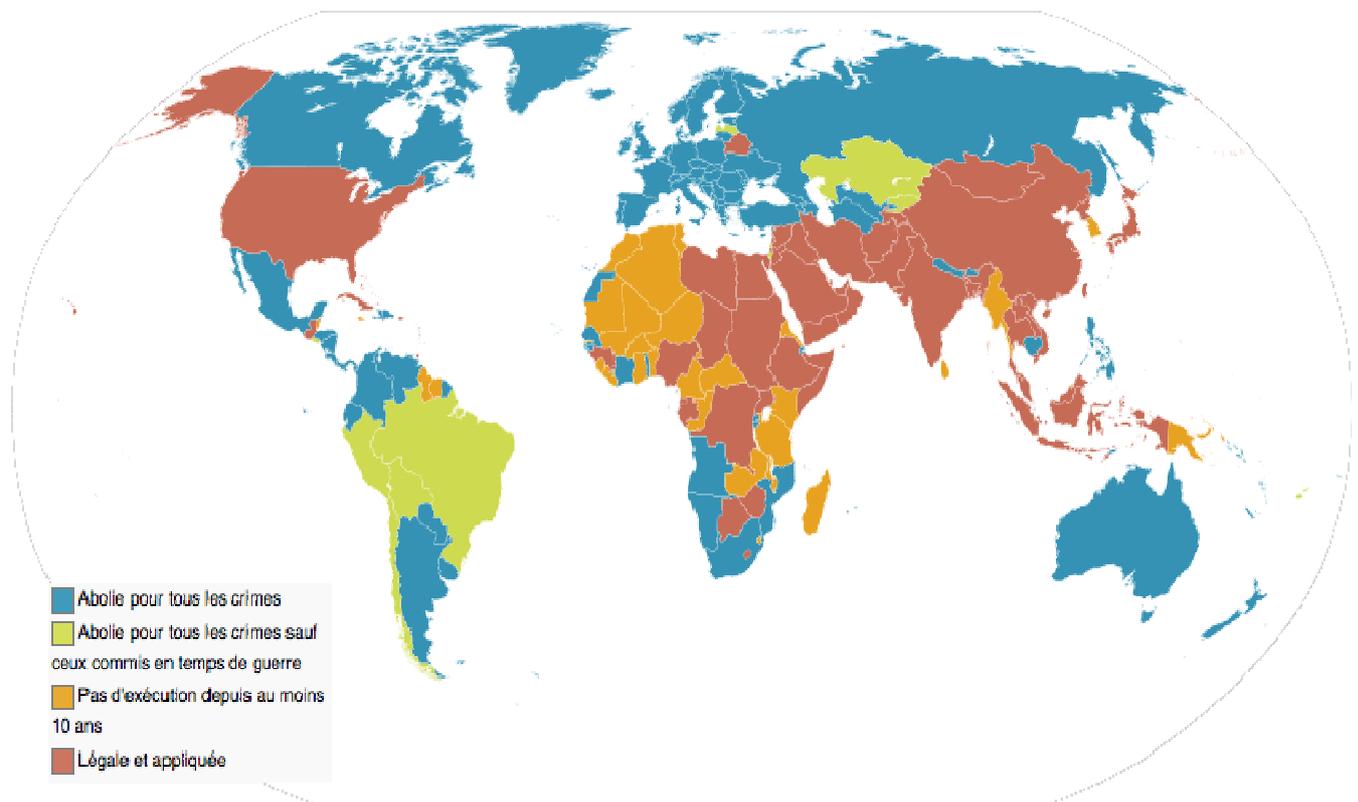
En 1976, alors que Christian Ranucci vient d'être guillotiné pour le meurtre d'une fillette dont il se disait innocent, Robert Badinter entend parler de Patrick Henry. Ce jeune homme de 22 ans a enlevé et tué un gamin, Philippe Bertrand. Il accepte l'affaire. La France, elle, est sous le choc. « Elle a peur », lâche Roger Gicquel, le présentateur du journal télévisé. Des familles entières vibrent à la douleur des parents du petit Philippe. On réclame une justice exemplaire. La mort, bien sûr. Il n'y a qu'elle qui peut réparer le meurtre d'un enfant. Robert Badinter est convaincu du contraire. Il le dit et le redit. Dans la rue, devant les médias, aux familles des victimes : la mort ne soigne pas, ne libère pas. L'affaire le hante. Ce procès ne sera pas celui d'un paumé, d'un irresponsable, mais celui de la peine de mort. Une première en France. À la barre, il convoque des experts en criminologie. Tous sont formels : « La peine de mort ne dissuade pas les criminels. » Plus tard, l'abbé Clavier, aumônier de la prison de la Santé, explique qu'« on ne répond pas à l'horreur par l'horreur, il faut savoir pardonner. » Puis vient l'instant de l'ultime plaidoyer. Robert Badinter cherche le regard des jurés, les fixe un à un et déclare : « Si vous votez la mort, vous resterez seuls avec votre verdict, pour toujours. Et vos enfants sauront que vous avez condamné un jour un jeune homme, et vous verrez leur regard. » Il a touché juste. La sentence tombe : réclusion à perpétuité. Désormais rien ne sera plus jamais comme avant. Dans l'histoire de l'abolition, la sentence est décisive. Pour le crime le plus abominable qui soit, des hommes et des femmes, des jurés ont pu comprendre, gracier. Ils ont donné sa chance au pire des criminels. Et accepté que Patrick Henry puisse changer. Mais Badinter, lui, est obligé de filer à l'anglaise du tribunal. Le temps que l'affaire se tasse, ses deux enfants quittent Paris. Lui, reste. Pendant des mois, il reçoit des lettres de mort et d'insultes. Mais il ne renonce pas. Plus entêté que jamais, il court les cabinets politiques, les ministères, multiplie les interviews. Il ne faut pas baisser les bras. Pas maintenant. Alors il accepte les affaires et continue de défendre des condamnés à mort. Sans relâche. La rage au ventre. L'opinion publique campe, elle, sur ses positions. En 1979, un journal du Sud-Est affirme que 75% de ses lecteurs seraient favorables au maintien de la peine de mort. En 1981, guère mieux : 63%. Mais cette fois-ci, il y a de l'espoir. François Mitterrand, candidat aux présidentielles, vient de déclarer : « Dans ma conscience, dans la foi de ma conscience, je suis contre la peine de mort ». La gauche remporte les élections. En acceptant le poste de ministre de la Justice, Robert Badinter, devenu le symbole du mouvement abolitionniste en France, sait que sa longue marche touche à sa fin. En ce 17



septembre 1981, il prononce enfin cette phrase tant attendue : « Monsieur le président : Mesdames, Messieurs les députés, j'ai l'honneur de demander à l'Assemblée nationale l'abolition de la peine de mort en France. »

*Christelle Pangrazzi, 21 mars 2005*  
Tiré de « [www.abolition.fr](http://www.abolition.fr) »

**Document n° 3 :**



*Voilà le monde face à la peine de mort.*



**DOMAINE: TECHNIQUE-SCIENTIFIQUE**

**SUJET: Se soigner par les plantes...**

**CONSIGNE:** Rédigez un texte d'au moins 400 mots en vous appuyant sur l'analyse des documents proposés.

**DOCUMENTS:**

**Document n° 1 : Maison des Anciens Remèdes.**

Quand le médecin était loin, en ville, et les moyens de transport presque inexistant, il fallait bien que les gens de nos montagnes se débrouillent autrement. Ainsi, les campagnards ont-ils développé une panoplie de compétences médicales, empiriques certes, mais non pour autant dépourvues de fondements scientifiques, puisqu'elles reposaient sur l'observation, la documentation, l'expérimentation et la tradition. Tout comme les sciences modernes, au fond...

Les femmes étaient les principaux dépositaires de ces savoirs. Certaines en savaient plus que d'autres, bien sûr, mais toutes savaient au moins l'essentiel : cela faisait partie du bagage de toute bonne ménagère. Le monde végétal était à la base de la pharmacopée paysanne.

Presque toutes les plantes avaient des vertus, mais il fallait les connaître. On pouvait utiliser les racines, les feuilles, les fleurs, les fruits ou la plante tout entière. Et il fallait surtout connaître la préparation, les doses et la durée du traitement.

Ce savoir, véritable patrimoine immatériel jamais (ou quasiment jamais) écrit, est en grande partie encore vivant en Vallée d'Aoste mais, enfoui dans la mémoire des personnes âgées, il ne s'en trouve que rarement exploité, et parfois mal, par ses derniers héritiers.

Après une longue période où ce genre de connaissances a été mis en doute et parfois même ridiculisé par la culture officielle, voilà que l'intérêt pour l'emploi des produits naturels se généralise de nouveau.

Mais les gens d'aujourd'hui, en butte à mille sollicitations, parfois contradictoires, sont-ils encore capables de choisir et de préparer les remèdes voulus, à partir des plantes ?

Pas toujours, probablement...

Alors, pourquoi ne pas mettre à leur disposition un lieu où les traditions curatives ancestrales rencontrent les connaissances scientifiques modernes, pour que les vertus de la nature puissent être de nouveau opportunément (et gratuitement) utilisées ? D'où la Maison des Anciens Remèdes.

*Alexis Bétemps, ethnologue*



## Document n° 2 : Les plantes qui soignent vraiment.

On oublie souvent, mais la moitié des médicaments de la pharmacopée occidentale sont d'origine naturelle (végétaux, produits marins ou micro-organismes), et un quart d'entre eux renferment des extraits de plantes ou des molécules actives en provenant directement. Le médicament de phytothérapie utilise la plante entière ou les extraits, obtenus après une préparation particulière – mélange avec de l'eau, macération dans l'alcool, etc.

Les médicaments traditionnels, eux, résultent d'un processus chimique au cours duquel le principe actif de la plante est isolé et parfois renforcé par l'adjonction d'un autre composant de synthèse. « Pas moins de 200 plantes sont référencées et déclinées dans près de 600 médicaments de phytothérapie », détaille Jacqueline Viguet-Poupelloz, de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps).

Contrairement aux médicaments classiques, ces derniers peuvent être commercialisés après une autorisation de mise sur le marché simplifiée : le fabricant présente un dossier mentionnant l'origine de la plante et sa conformité avec la pharmacopée européenne – le recueil officiel et réglementaire recensant toutes les plantes médicinales. Le dosage des principes actifs doit également y figurer. En revanche, les études cliniques ne sont pas obligatoires. D'où la méfiance suscitée par ces remèdes naturels, dont l'efficacité est difficile à prouver. Sur les 500 000 espèces végétales recensées à la surface du globe, et dont la moitié seulement est répertoriée, l'Organisation mondiale de la santé a identifié 22 000 plantes utilisées par les médecines traditionnelles. Moins de 3000 d'entre elles ont fait l'objet de tests scientifiques.

L'Afssaps, en France, l'European Medicines Agency en Europe et la Commission E en Allemagne – pays de longue tradition de médecine naturelle – surveillent de près les abus. Car il y en a. « Le secteur est devenu très concurrentiel, confirme Thierry Thévenin, secrétaire général du Syndicat des simples, regroupant 80 producteurs-cueilleurs de plantes médicinales en France et en Suisse. On voit de plus en plus de plantes vendues à bas prix et de mauvaise qualité en provenance de pays à faible coût de main-d'œuvre ». S'ajoute à cela la confusion entre médicaments de phytothérapie et compléments alimentaires, souvent à base des mêmes végétaux. Depuis 2008, 148 plantes ont été « libérées » : elles peuvent être vendues sans contrôle, à condition que leur notice ne comporte pas d'indications thérapeutiques. Or, certains compléments présentent un dosage très proche de celui du médicament utilisant la même plante et délivré en pharmacie. La prudence est d'autant plus de mise que, contrairement à l'idée reçue, tout ce qui est naturel n'est pas forcément inoffensif. Les étudiants en toxicologie connaissent bien l'exemple de cette mamie si friande des amandes contenues dans les noyaux d'abricot qu'elle en avala d'un coup plusieurs dizaines et tomba raide sur son parquet. (...)

*Claire Chartier, avec Marion Deslandes et Betty Mamane  
Tiré de « L'Express » du 1<sup>er</sup> septembre 2010*



**Document n° 3 :**



*« La plupart des hommes ont, comme les plantes, des propriétés cachées que le hasard fait découvrir. »  
François de La Rochefoucauld*



**TIPOLOGIE C : ANALYSE-LITTÉRAIRE**

**L'évadé ou Le Temps de vivre (février 1954)**

- <sup>1</sup> Il a dévalé la colline  
Ses pieds faisaient rouler des pierres  
Là-haut entre les quatre murs  
La sirène chantait sans joie
- <sup>5</sup> Il respirait l'odeur des arbres  
Avec son corps comme une forge  
La lumière l'accompagnait  
Et lui faisait danser son ombre
- <sup>9</sup> Pourvu qu'ils me laissent le temps  
Il sautait à travers les herbes  
Il a cueilli deux feuilles jaunes  
Gorgées de sève et de soleil
- <sup>13</sup> Les canons d'acier bleu crachaient  
Des courtes flammes de feu sec  
Pourvu qu'ils me laissent le temps  
Il est arrivé près de l'eau
- <sup>17</sup> Il y a plongé son visage  
Il riait de joie il a bu  
Pourvu qu'ils me laissent le temps  
Il s'est relevé pour sauter
- <sup>21</sup> Pourvu qu'ils me laissent le temps  
Une abeille de cuivre chaud  
L'a foudroyé sur l'autre rive  
Le sang et l'eau se sont mêlés
- <sup>25</sup> Il avait eu le temps de voir  
Le temps de boire à ce ruisseau  
Le temps de porter à sa bouche  
Deux feuilles gorgées de soleil
- <sup>29</sup> Le temps de rire aux assassins  
Le temps d'atteindre l'autre rive  
Le temps de courir vers la femme  
Il avait eu le temps de vivre.

*Boris Vian (1920-1959)*

*Tiré de « Je voudrais pas crever », recueil de poèmes paru posthume en 1962*



**a) Compréhension :**

Dégagez brièvement le thème et la structure générale du poème.

**b) Analyse :**

- 1) À travers quel réseau lexical la dynamique de la course est-elle transmise ?
- 2) Comment la tension dramatique est-elle créée ? À quel moment culmine-t-elle ?
- 3) De quelles sources différentes proviennent les sons, bruits et voix qui résonnent dans la poésie ? Exposez les impressions qui en ressortent.
- 4) Quel rapport s'établit entre l'évadé et la nature ? Citez quelques passages qui soutiennent votre réponse.

**c) Interprétation :**

De la colline à la rivière : une course sans espoir, un échec ou une victoire ? Justifiez votre interprétation à travers des éléments du texte et vos propres impressions de lecture.

---

Durée maximale de l'épreuve: 6 heures.

Seul l'usage du dictionnaire monolingue est autorisé.

Le candidat est tenu à rester dans l'établissement pendant trois heures au moins après le commencement de l'épreuve.